



AVIS PUBLIC

Sainte-Adèle, le 25 septembre 2026

AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

**MADAME LA PRÉFÈTE,
MESDAMES LES MAIRESSES,
MESSIEURS LES MAIRES,**

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire de ce conseil est par les présentes convoquée par Mylène Perrier, directrice générale et greffière-trésorière conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*, pour être tenue le mardi 29 septembre 2026 à 16h00, Chalet Bellevue au 27 rue Bellevue, Morin-Heights, QC, J0R 1H0, qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- Ouverture
- Notification de l'avis de convocation
- Adoption de l'ordre du jour
- Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), Volet 2 - Demande d'aide financière - Amélioration des infrastructures de transport actif – Phase 2 des travaux de mise aux normes sur le P'tit Train du Nord
- Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), Volet 2 - Demande d'aide financière - Amélioration des infrastructures de transport actif – Phase 2 des travaux de mise aux normes sur le Corridor aérobique
- Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), Volet 3 - Demande d'aide financière - Entretien de la route verte et de ses embranchements
- Gestion des ressources humaines
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

Conformément à l'article 332.1 du *Code municipal du Québec*, un membre du conseil peut participer à distance à une séance du conseil permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir ou de s'entendre en temps réel. Si vous désirez exercer ce droit, nous vous prions de nous en avvertir le plus rapidement possible afin que nous prenions les mesures nécessaires à cet effet.

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MRC des Pays-d'en-Haut

**Mme Mylène Perrier,
Directrice générale et greffière-trésorière**